

Tant que Retailleau n'osera pas parler des horreurs de l'islam tout court, il aura tout faux

écrit par Christine Tasin | 14 octobre 2024



Bien sûr qu'il a raison de dénoncer l'islam et ses oeuvres. Bien sûr qu'on comprend qu'il marche à pas de loup sur les terrains mouvants de l'islam. Il essaie de se faire entendre avant que ne se lèvent les hurlements, les sifflements, les coups de fusil... Mais à quoi bon ?

Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde !

Albert Camus

Il n'a pas osé montrer du doigt l'islam tout court (et pourtant !!!) alors il parle d'islam politique (c'est un pléonasme) pour limiter (comme si c'était possible) les hurlements, insultes, accusations de racisme et compagne et même les plaintes au tribunal. Mais ça ne changera rien. Il se fera laminer par les dhimmis, les islamophiles, les gauchos...

Par ailleurs, il faut avouer que les lois, les juges gauchos et les dhimmis institutionnels ont tout fait pour que l'on ne puisse plus parler de changer l'islam...

N'ai-je pas été condamnée, il y a une douzaine d'années, pour un article sur Bd Voltaire où j'imaginai (« *j'ai fait un rêve* ») que la France était devenue un pays où toute visibilité de l'islam était interdite dans la rue, mais la pratique du culte permise dans les maisons particulières. Les juges ont expliqué que si j'avais proposé d'interdire la visibilité de toutes les religions dans l'espace public, pas de problème, par contre « discriminer » le seul islam serait interdit pas la loi... La CEDH veille, comme la Cour de Justice européenne...

Et Retailleau d'essayer de renverser le mammoth avec de nouvelles lois qui cibleraient expressément les horreurs islamiques. Je ne vois pas, quant à moi, comment faire :

1) Si l'Etat en personne ne montre pas du doigt le Coran et ses horreurs

2) Et surtout avec quelle efficacité tant que l'islam ne sera plus considéré comme une religion (et donc protégée) mais comme une dangereuse idéologie qui doit être interdite

comme le nazisme.

Cela supposerait que l'on invente un nouveau mot pour caractériser le culte pratiqué chez soi ou dans les mosquées, expurgé de toutes les préconisations islamiques et donc républiquement incorrectes qui sont dans le Coran. J'imagine le tollé, les plaintes des pays musulmans comme le Qatar déjà si actif à l'Union Européenne et si puissant grâce aux milliards qu'il déverse sur nos élus et la France.

Impossible ? Impossible n'est pas français. Sortir de l'UE, voter pour une Sarah Knafo, un De Villiers, un Retailleau et plus pour les autres dhimmis, (même Marine dit que l'islam est compatible avec la République et je crois que c'est hélas sincère), multiplier les plaintes contre les auteurs de méfaits dus à l'islam jusqu'à engorger encore plus les tribunaux...

Attaquer l'islam politique par « une nouvelle incrimination pénale » : l'idée de Bruno Retailleau divise au Sénat

Le ministre de l'Intérieur réfléchit à « une nouvelle incrimination pénale » visant l'islam politique. « L'islam politique est le principal obstacle à la cohésion de notre pays », soutient la sénatrice LR Jacqueline Eustache-Brinio. La centriste Nathalie Goulet conseille d'appliquer déjà le droit existant et de contrôler le financement des associations. A gauche, l'écologiste Guy Benarroche pointe l'absence de données chiffrées sur le sujet et la socialiste Corinne Narassiguin dénonce « une vision à géométrie variable de la laïcité »

Bruno Retailleau, a mis sur la table, lors de son discours aux préfets, le 8 octobre, une proposition qui vise directement « l'islam politique ». « Le droit devra sans doute s'adapter, pour imaginer une nouvelle incrimination pénale correspondant à la nature et aux stratégies de l'islam politique », a affirmé le ministre.

« Une piste de travail », précise Bruno Retailleau

« Les informations dont nous disposons témoignent d'une mutation progressive de la menace. Le séparatisme se double de l'entrisme : là où le premier vise à constituer, aux yeux de tous, de petites contre-sociétés islamistes, le second cherche à « frémiser » ou « hallaliser » la société dans son ensemble, par petites touches, dans les associations, les entreprises et même parfois nos collectivités », a-t-il avancé selon le compte rendu de son discours aux préfets. « Contre l'islamisme à bas bruit, dans lequel la mouvance des Frères Musulmans est passée maître, l'Etat doit redoubler de vigilance et franchir une nouvelle étape », ajoute Bruno Retailleau, demandant aux préfets « de faire remonter rapidement toutes les informations » sur le sujet, et « d'user de (leur) pouvoir de contrôle » sur les « associations ou structures, qui (leur) semble poser problème ».

<https://www.publicsenat.fr/actualites/societe/attaquer-lislam-politique-par-une-nouvelle-incrimination-penale-lidee-de-bruno-retailleau-divise-au-senat>